



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Appelés

Question écrite n° 13876

#### Texte de la question

M François Hollande appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des handicapés et des accidentés de la vie, sur une des dix mesures en faveur des handicapés annoncées dans son plan à la fin de l'année 1988. Il s'agit de la possibilité pour les appelés du contingent d'effectuer leur service militaire dans un organisme ou une association d'aide aux handicapés. Cette annonce ayant d'ores et déjà soulevé de nombreuses espérances au sein de ces établissements sociaux, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour concrétiser ce projet et dans quel délai il pourra être mis en place.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La participation d'appelés du contingent à des actions d'aide aux personnes handicapées a fait l'objet d'un premier examen des modalités pratiques de mise en œuvre de cette proposition. Il convient d'en approfondir l'étude pour garantir aux appelés concernés et aux structures d'accueil des conditions satisfaisantes d'exercice d'un service civil. Des à présent les objecteurs de conscience peuvent remplir leurs obligations auprès d'organismes à caractère social ; un tiers environ des 5 000 objecteurs de conscience recensés chaque année font ce choix.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hollande François](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13876

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** handicapés et accidentés de la vie

**Ministère attributaire :** handicapés et accidentés de la vie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2514